

Procès-verbal de l'Assemblée primaire d'Icogne du lundi 27 février 2017

Séance No 1

de 20h00 à 20h45
à la salle Bourgeoisiale

Président : M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente : Mme. Marie-Claire Combe

Présents : M. Aristide Bagnoud
M. Olivier Duchoud
M. Sébastien Schornoz

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire Communal

20 citoyennes et citoyens sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Présentation de la planification financière 2018/2021.**
- 5. Lecture du budget 2017 de la Municipalité.**
- 6. Approbation du budget 2017. Décision.**
- 7. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de Mme. Germaine Kamerzin, Mme. Maria Burlet, M. Louis Praplan, M. Hans Walter Widmer et M. Oscar Mayor décédés depuis la dernière Assemblée.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 août 2016 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président désigne M. Gilbert Courvoisier et M. Gaston Bagnoud comme scrutateurs.

3. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée.

4. Présentation de la planification financière 2018/2021

M. Lionel Nanchen présente la planification financière 2018/2021 qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée.

5. Lecture du Budget 2017 de la Municipalité

La lecture détaillée du budget n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture des principaux chiffres du budget 2017.

Total des revenus	Fr. 5'448'879.82
Total des charges	Fr. 4'714'830.67
Marge d'autofinancement avant amortissements	Fr. 734'049.15
Les amortissements s'élèvent à	Fr. 729'288.60
L'excédent de revenus est de	Fr. 4'760.55
Les investissements nets se montent à	Fr. 712'893.47
L'excédent de financement est de	Fr. 21'155.68

Il relève que le budget 2017 a été approuvé par le Conseil en séance du 24 janvier 2017.

6. Approbation du Budget 2017. Décision

La parole n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote à main levée. L'Assemblée primaire approuve le budget 2017 ainsi que la planification 2017/2021 par :

Oui : 19

Non : 0

Abstention déclarée : 0

7. Divers

M. Bruno Pellaud souhaite savoir si des discussions sont en cours entre les communes concédantes et les sociétés partenaires telles que BKW SA et la Lienne SA sur le retour des concessions ?

Le Président informe qu'une séance entre les communes concédantes et les différents partenaires est agendée en avril 2017.

A propos de la société Crans-Montana Energie SA dans laquelle la Commune d'Icogne est actionnaire, **M. Jürg Wettstein** souhaite savoir pour quelles raisons MM. Eric Kamerzin et Daniel Rey sont encore, à ce jour, inscrits respectivement comme Président du Conseil d'administration et Directeur de la société ?

M. Jürg Wettstein précise que le Conseil communal d'Icogne doit reconsidérer les participations dans les sociétés et veiller à défendre les intérêts de la Commune d'Icogne.

M. Jürg Wettstein souhaite également savoir si le siège au Conseil d'administration de l'ESR SA attribué à l'ancien Président Eric Kamerzin revient automatiquement au nouveau Président de la commune d'Icogne M. Martial Kamerzin ?

Le Président informe que M. Eric Kamerzin a été nommé directeur de la société Crans-Montana Energie SA et que, pour l'heure, le Conseil d'administration de la société n'a pas encore été convoqué.

Le Président informe également que la gestion de la société Crans-Montana Energie SA a été reprise par ESR SA.

Mme Marie-Claire Combe précise que le choix du directeur de la société Crans-Montana Energie incombe à ESR SA.

M. Gaston Bagnoud souhaite connaître la nature du contrat signé entre la société Crans-Montana Energie SA et ESR SA. Il souhaite également connaître la raison pour laquelle ESR SA a repris la gestion de Crans-Montana Energie SA et le montant payé par cette dernière.

M. Gaston Bagnoud rend également attentif le Conseil sur le fait que la Commune d'Icogne devrait se détacher de l'ACCM et avoir la liberté d'acquérir des actions de l'entreprise CMA SA. Il en va de même pour les autres projets communaux.

Le Président informe que des discussions sont en cours afin d'acquérir des actions de la société de remontées mécaniques CMA SA. La part de la Commune d'Icogne s'élèverait à frs. 600'000.— environ.

M. Jacques Bagnoud relève l'indépendance de la Commune d'Icogne, mais que cette indépendance passe néanmoins par une collaboration avec les voisins que sont les Communes de Lens et de Crans-Montana. Une collaboration est primordiale afin de défendre les intérêts de la Commune d'Icogne.

M. Jean-Louis Praplan déplore la lenteur dans la réalisation du projet Aqualoisirs. Il est d'avis que ce projet doit être l'objectif no 1 afin de ne pas perdre une clientèle familiale sur le Haut-Plateau.

Le Président répond que le dossier est actuellement en cours et que le Comité directeur de l'ACCM attend les retours des investisseurs.

Concernant le bisse du Rho, **M. Gaston Bagnoud** souhaite que le projet de la passerelle soit abandonné. Il souligne que beaucoup de travaux, qu'il qualifie de « massacre », ont été réalisés sans autorisation et qu'il faut démonter ces ouvrages. Enfin il souligne qu'il ne conteste pas la sécurité du bisse du Rho, mais le luxe qui a été mis dans la réalisation des travaux.

Le Président répond qu'une décision doit être prise concernant le dossier du bisse du Rho.

Mme. Marie-Claire Combe relève que certains passages sont néanmoins dangereux et que des travaux de sécurisation ont été et seront encore nécessaires.

Mme. Erika Praplan s'interroge sur le risque que le Canton du Valais exige la démolition des travaux effectués sans autorisation.

Le Président répond qu'effectivement le risque existe.

M. Aristide Bagnoud intervient afin d'expliquer à l'Assemblée que le nouveau Conseil s'est réuni 4 fois depuis le début de l'année. Il rend attentive l'Assemblée primaire que le Conseil communal répondra aux questions des citoyens et mettra en place une politique de transparence pour l'ensemble des dossiers.

Le Président salue également la représentante de la presse, Mme. France Massy.

L'assemblée primaire est close à 20h50.

Icogne, le 27 février 2017

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen